

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : DVC-2017-006</b>
<b>Direction de la vie communautaire</b>
<b>Service Direction</b>
<b>Objet : Règlement de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire</b>
<b>Date : 10 novembre 2017</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Nous avons actualisé le règlement sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Les modifications visent notamment une majoration des tarifs du camp de jour et des activités sportives libres (bain libre et carte d'accès) ainsi que des frais fixes de ménage lors des locations de salles. L'ajout d'une tarification de photographies et de droits de reproduction, secteur des archives privées, fait également partie des présentes modifications.

La majoration des tarifs des salles et des équipements récréatifs effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou du 1<sup>er</sup> mai 2018 dans le cas des arénas avait fait l'objet d'une modification antérieure.

Les tarifs prévus à ce règlement sont établis en fonction de la *Politique de tarification des activités de loisir, des terrains et des locaux* en vigueur à la Ville.

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

#### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
---------------	---------	------	------	------

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

#### Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement.
- Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
- Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

#### Commentaires

Numéro du projet PTI : _____	Montants	2017	2018	2019
		_____	_____	_____

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable  
d'activité budgétaire Mireille Landry Date : 2017 11 10

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

- Avis de motion et présentation du projet de règlement
- Présentation du projet de règlement
- Adoption du règlement
- Avis public de promulgation

**PERSONNES CONSULTÉES**



Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
François-Philippe Cloutier, conseiller juridique, DAJ	20/10/2017	Validation de l'échéancier et de la légalité du règlement

**RECOMMANDATION (énoncé)**

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de ville :

- D'adopter le Règlement RV-2017-XX-XX sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-2017-006.
- Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs, la location de salles, les activités du programme Camp de jour, les activités guidées du Lieu historique national du chantier A.C. Davie, les photographies et droits de reproduction secteur des archives privées ainsi que les activités sportives libres.

Liste des pièces jointes : Annexe 1 – Règlement RV-XX-XX sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire

Préparé par : Mireille Landry		Titre d'emploi : <u>Coordonnatrice à la programmation et à l'administration</u>	
Recommandé par :			
			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 17/11/2017	

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>

Signature de la Direction générale :  Date : 17/11/22



---

**Règlement RV-2017-XX-XX sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire**

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. Définitions**

Pour les fins de l'application des articles 2, 4 et 6, on entend par :

« accompagnateur » : personne dont la présence est essentielle à la participation à des activités de loisirs d'une personne ayant une déficience ou un problème de santé mentale permanent;

« activité de reconnaissance » : toute activité d'un organisme reconnu par la Ville prévue pour la tenue d'une soirée sociale de fin de saison ou d'une soirée de reconnaissance des bénévoles ou d'une soirée de remise de prix;

« activité régulière » : toute activité qui s'inscrit dans la mission d'un organisme reconnu par la Ville et qui se retrouve normalement à chaque année dans son calendrier régulier des activités, à l'exception d'un événement d'envergure;

« activité spéciale » : toute activité d'un organisme reconnu par la Ville demandant l'aménagement d'un terrain ou d'un local ou le transport et l'installation d'équipements. Une telle activité n'est ni une activité régulière, ni une activité de reconnaissance, ni un événement d'envergure et se tient sur une base occasionnelle, sur une courte période, soit de 1 à 2 jours;

« clientèle adulte » : toute personne participant à une activité de loisir âgée de dix-huit ans et plus;

« clientèle aînée » : toute personne participant à une activité de loisir âgée de cinquante-cinq ans et plus;

« clientèle jeunesse » : toute personne participant à une activité de loisir âgée de moins de dix-huit ans;

« clientèle des personnes vivant avec un handicap » : toute personne participant à une activité de loisir vivant avec un handicap physique ou intellectuel;

« clientèle générale » : toute personne autre qu'un organisme reconnu par la Ville et une commission scolaire;

« clientèle prioritaire » : toute personne participant à une activité de loisir qui fait partie de l'une des clientèles suivantes : clientèle aînée, clientèle jeunesse ou clientèle des personnes vivant avec un handicap;

« événement d'envergure » : un événement qui se tient sur le territoire de la ville et qui est d'envergure régionale, provinciale, nationale ou internationale;

« non-résident » : toute personne qui n'est ni domiciliée dans la Ville de Lévis, ni propriétaire d'un immeuble sur le territoire de la ville;

« organisme reconnu par la Ville » : un organisme qui a obtenu un statut d'organisme reconnu dans l'une des quatre catégories d'organismes spécifiées dans la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville;

« période d'inscription » : périodes identifiées dans le Guide Loisirs pour s'inscrire à une activité et comprenant la période principale et celle pour les places restantes ;

« vignette d'accompagnement touristique et de loisirs » : vignette permettant à une personne âgée de plus de 12 ans, vivant avec une déficience ou un problème de santé mentale et ayant un besoin d'accompagnement, de participer pleinement à différentes activités de loisirs en accordant la gratuité à son accompagnateur;

## **2. Location d'équipements sportifs et récréatifs et location de salles**

Sous réserve des deuxième, troisième et cinquième alinéas, la tarification applicable pour la location des équipements sportifs et récréatifs identifiés à l'annexe « A » est établie à cette annexe et celle applicable pour la location des salles identifiées à l'annexe « B » est établie à cette dernière.

Toutefois, la tarification applicable pour la location ou l'utilisation des équipements sportifs et récréatifs et des salles identifiés aux annexes « A » et « B » par les organismes reconnus par la Ville, à l'exception des équipements du Centre de Plein air de Lévis, est celle établie conformément à l'annexe « C ».

Lors d'activités spéciales nécessitant des dépenses d'opérations extraordinaires, comme du personnel supplémentaire, du transport de matériel, du montage et du démontage d'équipement, des coûts excédentaires peuvent être ajoutés à la tarification applicable.

La tarification applicable est payable sur réception d'une facture avant le début de l'utilisation d'un tel équipement ou de la salle.

Le présent article ne s'applique pas aux locations ou prêts d'équipements sportifs et récréatifs et de salles faisant l'objet d'une entente écrite avec la Ville autorisée par résolution et prévoyant l'application d'un tarif différent;

## **3. Réservation**

Toute personne désirant louer l'un des équipements sportifs et récréatifs ou l'une des salles identifiés aux annexes « A » et « B » doit d'abord en faire la réservation auprès de la Direction de la vie communautaire avant la date prévue pour son utilisation.

Si l'annulation de la réservation est faite 11 jours de calendrier ou plus avant la date de l'activité ou si, dans un cas de force majeure, la Direction de la vie communautaire doit annuler la réservation, le remboursement complet est effectué. Toutefois, des frais d'administration de 15 % doivent être payés par le locataire lorsque celui-ci procède à l'annulation.

Dans le cas de l'annulation d'une réservation faite après le délai prévu au deuxième alinéa, le locataire doit défrayer le tarif applicable.

Cependant, dans un cas de force majeure pour le locataire survenant moins de 11 jours de calendrier avant la date de l'activité, il y a remboursement ou note de crédit. Toutefois, des frais d'administration de 15 % doivent être payés par le locataire en plus des frais déjà encourus liés à l'administration.

#### 4. Activités de camp de jour

Il est exigé pour la participation d'un enfant aux activités de camp de jour, les tarifs établis dans le tableau ci-dessous :

SEMAINES	DATES	TARIFS
1	2 au 6 juillet 2018	90 \$
2	9 au 13 juillet 2018	90 \$
3	16 au 20 juillet 2018	90 \$
4	23 au 27 juillet 2018	90 \$
5	30 juillet au 3 août 2018	90 \$
6	6 au 10 août 2018	90 \$
7	13 au 17 août 2018	90 \$

Les frais d'inscription correspondants au camp de jour sont réduits de 33 1/3 % pour chaque enfant référé par le service d'entraide de son quartier ou par la Corporation d'aide financière aux organismes de Lévis, conformément aux ententes établies avec ces dernières.

Des frais de retard sont exigibles pour tout enfant qui quitte après la fermeture, soit 17 h 45. Ces frais de retard sont de 5 \$ pour chaque tranche de 15 minutes de retard et doivent être acquittés la journée même du retard.

Pour les inscriptions téléphoniques, le paiement devra se faire par chèque. Si le montant de l'inscription est de 100 \$ et moins, le paiement se fait en un seul versement, daté du jour de l'inscription. Si le montant de l'inscription est de plus de 100 \$, mais moins de 400 \$ le paiement peut se faire en un seul versement daté du jour de l'inscription ou le paiement peut également être effectué en deux (2) versements, par la transmission d'un chèque représentant 50 % du montant, daté du jour de l'inscription et d'un second chèque, représentant le solde dû postdaté du troisième jeudi de mai. Si le montant de l'inscription est de 400 \$ ou plus, le paiement peut se faire en un seul versement ou en deux (2) versements selon les modalités précisés ci-haut, ou en trois (3) versements, par la transmission d'un chèque représentant 50 % du montant, daté du jour de l'inscription, d'un second chèque, représentant 50 % du solde dû postdaté du troisième jeudi de mai, et d'un troisième chèque représentant le solde dû postdaté du 1<sup>er</sup> jeudi de juin. Selon le cas, le ou les chèques doivent être transmis dans les (5) cinq jours suivant l'inscription.

Les inscriptions faites par internet sont payables en un seul versement et doivent être payées par carte de crédit.

Dans le cas d'une annulation ou de modification des activités de camp de jour, par la Direction de la vie communautaire, les personnes inscrites à cette activité sont remboursées en totalité, sans frais d'administration.

Avant le début des activités de camp de jour, soit le 2 juillet 2018, une personne peut annuler son inscription. Si la demande est effectuée durant la période d'inscription principale, aucun frais d'administration ne sera chargé. Au cas contraire, le remboursement est effectué en retenant des frais d'administration représentant 15% du montant de l'inscription.

Dès la première journée d'activité de camp de jour, il n'y a aucun remboursement sauf si la personne inscrite n'est pas en mesure de participer aux activités en raison d'une incapacité physique liée à son état de santé, en cas de blessures ou de maladie. Une demande écrite de remboursement doit être transmise à la Direction de la vie communautaire dès la survenance de l'évènement et au plus tard avant la dernière journée des activités de camp de jour. La demande doit être accompagnée des

documents justifiant cette incapacité. Le montant remboursé correspondra à la proportion des activités restantes à suivre. Des frais d'administration représentant 15 % du montant du remboursement seront retenus.

**5. Visites de groupes guidées au Lieu historique national du chantier A.C. Davie**

Il est exigé des personnes formant un groupe de 10 personnes et plus et participant à une visite guidée du Lieu historique national du chantier A.C. Davie, les tarifs établis dans le tableau ci-dessous :

CLIENTÈLE	TARIFS
Enfants (12 ans et moins)	3 \$
Enfants et adultes (13 ans et plus)	7 \$

Les taxes, lorsqu'applicables, sont incluses aux tarifs.

Le paiement doit être effectué sur place au moment de la visite guidée.

**6. Tarifs de photographies et de droits de reproduction secteur des archives privées**

Les commandes de matériel photographique et les demandes d'autorisation de reproduire doivent être adressées à l'archiviste du Secteur des archives privées du Service des arts et de la culture de la Ville. Le paiement se fait par chèque à l'ordre de la Ville au moment de la livraison de la commande.

FRAIS DE REPRODUCTION		
Photocopie		0,35 \$ /ch.
Cartes et plans		3,80 \$ /ch.
Image numérique (numérisation)	Image de qualité standard (600 dpi et moins)	6,00 \$ /ch.
	Image haute résolution (plus de 600 dpi)	10,00 \$ /ch.
Vidéo	Reproduction de films et de vidéos sur DVD	25,00 \$ /ch.

FRAIS D'UTILISATION	
Ces frais s'ajoutent aux frais de reproduction	
Livre, Revue, Brochure, Exposition, Couverture de publication, Internet, TV, Film, Vidéo	25,00 \$ par document pour un maximum de 500,00\$ par projet.
Produit commercial (articles, cartes de souhait, t-shirts, cartes postales, etc.)	150,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 exemplaires.

RABAIS ET EXEMPTIONS APPLICABLES	
Diffusion par un organisme à but non lucratif, un étudiant ou dans une publication savante	Réduction de 50 % sur les frais d'utilisation si l'usage du matériel est fait dans un but non-lucratif.
Diffusion par un organisme reconnu par la Ville	Ceux-ci sont exemptés de frais de reproduction et d'utilisation.
Diffusion dans les médias d'information et émissions d'affaires publiques	Ceux-ci sont exemptés de frais de reproduction et d'utilisation.
Diffusion de documents libres de droits d'auteur	Frais de reproduction seulement.

**7. Direction de la vie communautaire – activités sportives libres**

Il est exigé des personnes qui participent aux activités sportives libres suivantes les prix établis dans le tableau ci-dessous :

ACTIVITÉS	CLIENTÈLE	TARIFS en vigueur jusqu'au 31 mars 2018	TARIFS en vigueur le 1 <sup>er</sup> avril 2018
Bain libre (piscines intérieures)	Adultes (18 ans à 54 ans)	2,50 \$	2,75 \$
	Aînés (55 ans et plus)	1,75 \$	2,00 \$
	Enfants (6 ans à 17 ans)	1,25 \$	1,50 \$
	Enfants (5 ans et moins)	Gratuit	Gratuit
Bain libre (piscines extérieures)	Tous	Gratuit	Gratuit
Patinage libre	Tous	Gratuit	Gratuit
Badminton libre	Adultes (18 ans et plus)	6,00 \$	6,00 \$
	Enfants (6 à 17 ans)	3,00 \$	3,00 \$
Carte d'accès	Tous	50,00 \$	60,00 \$

La carte d'accès de 50 points permet à toute personne qui en fait l'acquisition de pratiquer les activités sportives libres suivantes :

- le bain libre à l'Aquaréna Léo-Paul Bédard et à la Piscine Pierre Létourneau;
- badminton libre.

La carte d'accès est transférable, mais non remboursable et valide jusqu'à épuisement des points.

Le nombre de points requis pour pratiquer les activités sportives libres est identifié dans le tableau suivant :

POINTAGE	Enfants (6 ans à 17 ans) et aînés (55 ans et plus)	Adultes (18 ans à 54 ans)
Bain libre (piscines intérieures)	1	2

POINTAGE	Enfants (17 ans et moins)	Adultes (18 ans et plus)
Badminton libre	2	4

Les tarifs sont payables avant la participation à l'activité.

L'accès aux activités sportives libres est gratuit pour l'accompagnateur d'une personne qui présente une carte d'identité avec photographie sur laquelle est apposée la vignette d'accompagnement touristique et de loisirs.

**8. Paiement d'une inscription à une activité**

Pour les inscriptions téléphoniques, le paiement devra se faire par chèque. Si le montant de l'inscription est de 100 \$ et moins, le paiement se fait en un seul versement, daté du jour de l'inscription. Si le montant de l'inscription est de plus de 100 \$, le paiement peut se faire en un seul versement daté du jour de l'inscription ou le paiement peut également être effectué en deux (2) versements, par la transmission d'un chèque représentant 50 % du montant, daté du jour de l'inscription et d'un second chèque, représentant le solde dû postdaté du cinquième jeudi suivant le début

des inscriptions. Selon le cas, le ou les chèques doivent être transmis dans les (5) cinq jours suivant l'inscription.

Les inscriptions faites par internet sont payables en un seul versement et doivent être payées par carte de crédit.

**9. Annulation et remboursements d'une inscription à une activité**

Dans le cas d'une annulation ou de modification des activités, autre que les activités de camp de jour, décrété par la Direction de la vie communautaire, les personnes inscrites à cette activité sont remboursées en totalité, sans frais d'administration.

Avant le début de l'activité une personne peut annuler son inscription. Si la demande est effectuée durant la période d'inscription, aucun frais d'administration ne sera chargé. Au cas contraire, le remboursement est effectué en retenant des frais d'administration, représentant 15 % du montant de l'inscription.

Dès la première journée d'activité, il n'y a aucun remboursement sauf si la personne inscrite n'est pas en mesure de participer aux activités en raison d'une incapacité physique liée à son état de santé, en cas de blessures ou de maladie. Une demande écrite de remboursement doit être transmise à la Direction de la vie communautaire, dès la survenance de l'événement et au plus tard avant le dernier cours de la session. La demande doit être accompagnée des documents justifiant cette incapacité. Le montant remboursé correspondra à la proportion des activités restantes à suivre. Des frais d'administration représentant 15 % du montant du remboursement seront retenus.

**10. Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ)**

A moins d'indication contraire, la tarification indiquée au présent règlement ne comprend pas la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Ces taxes, lorsqu'elles sont applicables, doivent alors être ajoutées aux tarifs décrétés par ce règlement.

**11. Intérêt**

Lors de l'envoi d'une facture, s'il y a lieu, pour le paiement d'une somme exigée par le présent règlement, cette somme devient exigible et porte intérêt au taux déterminé par résolution du conseil pour les taxes et les créances impayées dans les 30 jours de cet envoi.

**12. Chèque retourné**

Lorsqu'un chèque est remis à la Ville et que le paiement en est refusé par le tiré, des frais d'administration de 25 \$ sont réclamés au tireur du chèque, sauf en cas du décès du tireur.

**13. Annexes**

Les annexes A, B et C font partie intégrante du présent règlement.



**14. Disposition abrogative**

Le présent règlement abroge les Règlements RV-2017-17-31 et 2016-16-49 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Adopté le 2017

---

Gille Lehouillier, maire

---

Marlyne Turgeon, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE**

**2017**

**ANNEXE "A"**  
**TARIFICATION / LOCATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS**  
(Article 2)

**LOCATION DES ARÉNAS**

ENDROITS	CLIENTÈLE	JOURS	HEURES	TARIFS en vigueur jusqu'au 30 avril 2018	TARIFS en vigueur le 1 <sup>er</sup> mai 2018	
Aréna de Lévis (secteur Lévis) Aréna André-Lacroix (secteur Lévis) Aquaréna (secteur Chamy) Aréna B.S.R. (secteur Saint-Nicolas)	Générale	Lundi au jeudi	8 h à 16 h	200 \$ / h	204 \$ / h	
			16 h à 23 h	234 \$ / h	238,75 \$ / h	
			23 h à 8 h	200 \$ / h	204 \$ / h	
		Vendredi		8 h à 16 h	200 \$ / h	204 \$ / h
				16 h à 00 h 30	234 \$ / h	238,75 \$ / h
				00 h 30 à 8 h	200 \$ / h	204 \$ / h
		Samedi		8 h à 22 h 30	234 \$ / h	238,75 \$ / h
				22 h 30 à 8 h	200 \$ / h	204 \$ / h
		Dimanche		8 h à 21 h 30	234 \$ / h	238,75 \$ / h
				21 h 30 à 8 h	200 \$ / h	204 \$ / h
Aréna de Lévis Aréna André-Lacroix Aquaréna Aréna B.S.R.	Commission scolaire	En tout temps		106 \$ / h	108,15 \$ / h	
Aréna de Lévis Aréna André-Lacroix Aquaréna Aréna B.S.R.	Organismes reconnus par la Ville de Lévis (après le prorata d'heures de glace octroyées par la Ville)	Du 16 août au 30 avril		93,60 \$ / h	95,50 \$ / h	
		Du 24 mai au 15 août		140,40 \$ / h	143,25 \$ / h	
		Aréna de Lévis : du 18 avril au 23 mai		234 \$ / h	238,75 \$ / h	
	Population en général	Du 24 mai au 15 août		187,20 \$ / h	191 \$ / h	
	Garderies	Avant 16 h		106 \$ / h	108,15 \$ / h	
	Club Midget AAA (selon le protocole d'entente et après le prorata d'heures de glace octroyées par la Ville)	En tout temps		149,25 \$ / h	152,25 \$ / h	
		Aréna de Lévis : du 18 avril au 23 mai		234 \$ / h	238,75 \$ / h	
	Club Junior AA (selon le protocole d'entente et après le prorata d'heures de glace octroyées par la Ville)	En tout temps		149,25 \$ / h	152,25 \$ / h	
		Aréna de Lévis : du 18 avril au 23 mai		234 \$ / h	238,75 \$ / h	
	Collège de Lévis	En tout temps		149,25 \$ / h	152,25 \$ / h	
		Aréna de Lévis : du 18 avril au 23 mai		234 \$ / h	238,75 \$ / h	
	Usagers de la programmation hors glace	En tout temps		121,70 \$ / h	124,15 \$ / h	
	Écoles de sports de glace offertes par les organismes partenaires	Du 24 mai au 15 août		140,40 \$ / h	143,25 \$ / h	
		Aréna de Lévis : du 18 avril au 23 mai		234 \$ / h	238,75 \$ / h	

**LOCATION DE PISCINES**

ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017	TARIFS en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2018
Toutes les piscines Intérieures et extérieures	Générale	74,40 \$ / h	76 \$ / h (note 1)
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe C et (note 1)	Voir annexe C et (note 1)
	Commission scolaire des navigateurs du lundi au vendredi de 8 h à 16 h	74,40 \$ / h	76 \$ / h (note 1)

Note 1 : Plus les frais de surveillance au taux de 27 \$ / h par surveillant sauveteur plus 4 % de frais administratifs.

### LOCATION DE GYMNASES

ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017	TARIFS en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2018
Tous les gymnases simples (sauf celui du Juvénat Notre-Dame)	Générale	34,95 \$ / h	35,75 \$ / h
	Générale (pour un terrain de badminton)	16,15 \$ / h	16,50 \$ / h
	Générale (la moitié d'un gymnase simple)	20,90 \$ / h	21,40 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe C	Voir annexe C
Tous les gymnases doubles (sauf celui du Juvénat Notre-Dame)	Générale	50,55 \$ / h	51,75 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe C	Voir annexe C
Juvénat Notre-Dame	Générale	71,40 \$ / h	72,85 \$ / h
	Générale (la moitié d'un gymnase)	44\$ / h	44,90 \$ / h
	Générale (gymnase de soccer intérieur)	148,25 \$ / h	151,25 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe C	Voir annexe C

### LOCATION DE TERRAINS DE SOCCER

ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017	TARIFS en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2018
Tous les terrains	Générale (grandeur d'un terrain à 11 joueurs)	36,90 \$ / h	37,75 \$ / h
	Générale (grandeur d'un terrain à 7 joueurs)	24,15 \$ / h	24,75 \$ / h
	Générale (terrain à surface synthétique à 9 ou 11 joueurs)	36,90 \$ / h	37,75 \$ / h
	Générale (terrain à surface synthétique à 7 joueurs)	24,15 \$ / h	24,75 \$ / h
	Organismes reconnus par la Ville de Lévis dont l'utilisation est effectuée par des adultes (terrain à surface synthétique)	36,90 \$ / h	37,75 \$ / h
	Générale pour les non-résidents (terrain à surface synthétique)	149,75 \$ / h	152,80 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (grandeur d'un terrain à 9 ou 11 joueurs)	Voir annexe C	Voir annexe C
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (grandeur d'un terrain à 7 joueurs)	Voir annexe C	Voir annexe C
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville (terrain à surface synthétique)	Voir annexe C	Voir annexe C
	Tournois (utilisation minimum de 2 terrains à raison de 5 heures minimum) (terrain à surface gazonnée)	28,70 \$ / h	29,30 \$ / h

### LOCATION DE TERRAINS DE BASEBALL

ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017	TARIFS en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2018
Tous les terrains	Générale	36,90 \$ / h	37,75 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe C	Voir annexe C
	Tournois (utilisation minimum de 2 terrains à raison de 5 heures minimum)	28,70 \$ / h	29,30 \$ / h

### LOCATION DE TERRAINS DE TENNIS

ENDROITS	CLIENTÈLE	TARIFS (taxes incluses) en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017		TARIFS (taxes incluses) en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
Parc des Grandes-Pointes (Secteur Saint-Étienne) Parc des Plateaux (Secteur Saint-Nicolas) Parc Maréchal-Joffre (Secteur Charny) Parc Champigny (Secteur Saint-Jean-Chrysostome) Collège de Lévis (Secteur Lévis)	Générale sans carte de membre	13 \$ / h / terrain		13 \$ / h / terrain	
	Corporation publique ou privée	4,60 \$ / h / terrain		4,60 \$ / h / terrain	
	« Accompagnateur » d'un participant possédant la « vignette d'accompagnement touristique et de loisirs »	Gratuit		Gratuit	

### CARTE DE MEMBRE TENNIS

ENDROITS	CLIENTELE	TARIFS (taxes incluses) en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017		TARIFS (taxes incluses) en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
		Résident	Non résident	Résident	Non résident
Parc des Grandes-Pointes (Secteur Saint-Étienne) Parc des Plateaux (Secteur Saint-Nicolas) Parc Maréchal-Joffre (Secteur Charny) Parc Champigny (Secteur Saint-Jean-Chrysostome) Collège de Lévis (Secteur de Lévis)	<b>Carte de membre / 17 sem.</b> (date d'entrée en vigueur, le deuxième lundi de mai)				
	Enfant (10 ans et moins)	Gratuit	33 \$	Gratuit	33 \$
	Enfant (11 ans à 17 ans)	33 \$	50 \$	33 \$	50 \$
	Étudiant	44 \$	66 \$	44 \$	66 \$
	Adulte	70 \$	105 \$	70 \$	105 \$
	Couple	106 \$	159 \$	106 \$	159 \$
	Familiale	128 \$	192 \$	128 \$	192 \$
	<b>Carte de membre / 8 sem.</b> (date d'entrée en vigueur, le troisième lundi de juillet)				
	Enfant (10 ans et moins)	Gratuit		Gratuit	
	Enfant (11 ans à 17 ans)	17 \$		17 \$	
	Étudiant	22 \$		22 \$	
	Adulte	35 \$		35 \$	
	Couple	53 \$		53 \$	
	Familiale	64 \$		64 \$	
	La carte de membre est valide pour tous les terrains de tennis gérés par la Ville				
« Accompagnateur » d'un participant possédant la « vignette d'accompagnement touristique et de loisirs »	Gratuit		Gratuit		

### LIGUE DE TENNIS

ENDROITS	CLIENTELE	TARIFS (taxes incluses) en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017		TARIFS (taxes incluses) en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
Parc des Grandes-Pointes (Secteur Saint-Étienne) Parc Renaud-Maillet (Secteur Saint-Rédempteur) Parc des Plateaux Parc Soleil (Secteur Saint-Nicolas) Parc Maréchal-Joffre (Secteur Charny) Parc Champigny Parc Quatre-Saisons (Secteur St-Jean-Chrysostome) Parc de l'Aréna (Secteur Saint-Romuald) Parc Olympique Collège de Lévis (Secteur Lévis)	Tous	Résident 15 \$ Non résident 23 \$		Résident 15 \$ Non résident 23 \$	

<b>LOCATION DE PATINOIRES EXTÉRIEURES</b>			
<b>ENDROITS</b>	<b>CLIENTELE</b>	<b>TARIFS en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017</b>	<b>TARIFS en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>
Toutes les patinoires extérieures	Générale	31,20 \$ / h	32 \$ / h
	Les organismes reconnus par le Conseil de la Ville	Voir annexe C	Voir annexe C

<b>TARIFS POUR LES COÛTS EXCEDENTAIRES DES ACTIVITES SPÉCIALES NECESSITANT DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS EXTRAORDINAIRES</b>			
<b>PERSONNEL REQUIS</b>	<b>TARIFS en vigueur 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017</b>	<b>TARIFS en vigueur 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017</b>	<b>TARIFS en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>
Préposé à la clientèle	21,85 \$ / h	21,95 \$ / h	22,50 \$ / h
Préposé à l'entretien ménager		23,70 \$ / h	24,30 \$ / h
Préposé aux plateaux sportifs	28,90 \$ / h	29,05 \$ / h	29,75 \$ / h
Ouvrier d'entretien-opérateur	41,60 \$ / h	41,60 \$ / h	38,13 \$ / h
Ouvrier d'entretien-DVC	32,40 \$ / h	32,60 \$ / h	33,40 \$ / h

**ANNEXE "B"**  
**TARIFICATION / LOCATION DE SALLES**  
(Article 2)

Endroit	Secteur	Local	Tarifs en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017			Tarifs en vigueur à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018		
			Taux horaire		Frais, fixe (ménage)	Taux horaire		Frais fixe (ménage)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Noëlla-Sévigny	24,25 \$	+	- \$	24,75 \$	+	- \$
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Élus	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Michaud	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
École Ste-Hélène	Sainte-Hélène de Breakeyville	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
Édifice La Coulée	Sainte-Hélène de Breakeyville	Salle droite	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Édifice La Coulée	Sainte-Hélène de Breakeyville	Salle gauche (voir note 1)	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Édifice La Coulée	Sainte-Hélène de Breakeyville	Salle droite et salle gauche	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Breakeyvilloise	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Chaudière (voir note 1)	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Du Moulin	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	St-Louis	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Chaudière-Du Moulin (voir note 1)	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Du Moulin- Breakeyvilloise	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Édifice Les Bâtisseurs	Sainte-Hélène de Breakeyville	Chaudière-Du Moulin- Breakeyvilloise (voir note 1)	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Aquaréna	Chamy	Salle de conférence	24,25 \$	+	- \$	24,75 \$	+	- \$
Aquaréna	Chamy	Salle de musique	24,25 \$	+	- \$	24,75 \$	+	- \$
Aquaréna	Chamy	Salle 2	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Aquaréna	Chamy	Salle 3	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Aquaréna	Chamy	Salle 1	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Aquaréna	Chamy	Salles 1 et 2	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
École secondaire les Etchemins	Chamy	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
Bibliothèque de Chamy	Chamy	Salle d'aquarelle	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Bibliothèque de Chamy	Chamy	Salle de dessin	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Bibliothèque de Chamy	Chamy	Salle de peinture	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Bibliothèque de Chamy	Chamy	Salle de vitrail	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Bibliothèque de Chamy	Chamy	Salle polyvalente	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Bibliothèque de Chamy	Chamy	Salle d'animation	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Bibliothèque de Chamy	Chamy	Toutes les salles	30,40 \$	+	75,40 \$ (voir note 4)	31,25 \$	+	78,50 \$ (voir note 4)
Parc de la Rivière	Chamy	Agora	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Parc de la Rivière	Chamy	Chalet	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Parc Maréchal-Joffre	Chamy	Chalet-Kiosque	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
École secondaire les Etchemins	Chamy	Cafétéria	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$

Enu. oit	Secteur	Local	Tarifs en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017			Tarifs en vigueur à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018		
			Taux horaire		Frais fixe (ménage)	Taux horaire		Frais fixe (ménage)
École secondaire les Etchemins	Charmy	Palestre	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
École secondaire les Etchemins	Charmy	Auditorium (voir note 5 et note 8)	63 \$	+	- \$	64,30 \$	+	- \$
Aréna André-Lacroix	Lévis	Salle Gilles-Gonthier	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Aréna de Lévis	Lévis	Salle de réunion Mezzanine	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Centre culturel	Lévis	Salle de réunion	24,25 \$	+	- \$	24,75 \$	+	- \$
Centre culturel	Lévis	Salle de création	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Centre culturel	Lévis	Salle d'expression	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre de Plein air Lévis	Lévis	Salle Nord / Sud	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle de relaxation	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle Arts 1	25,05 \$		- \$	25,75 \$		- \$
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle Yoga	25,05 \$		- \$	25,75 \$		- \$
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle de bien-être	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle d'exposition	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle 1 (voir note 1)	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle de danse	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle 2 (voir note 1)	28,30 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	29 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre Raymond-Blais	Lévis	Salle 1 et 2 (voir note 1)	30,40 \$	+	75,40 \$ (voir note 4)	31,25 \$	+	78,50 \$ (voir note 4)
Chalet du parc St-Laurent	Lévis	Salle	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Chalet du parc Christ-Roi	Lévis	Salle	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
École Charles- Rodrigue	Lévis	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
École secondaire Pointe-Lévy)	Lévis	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
École secondaire Pointe-Lévy	Lévis	Auditorium (voir note 5 et note 8)	63,00 \$	+	- \$	64,30 \$	+	- \$
École St-Joseph	Lévis	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
École du Ruisseau	Lévis	Salle	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
École de l'Auberivière	Lévis	Salle	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
École Desjardins	Lévis	Salle	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
École Notre-Dame	Lévis	Salle	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
Centre des loisirs	Pintendre	Salle de réunion	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Centre des loisirs	Pintendre	Salle des patineurs	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Centre des loisirs	Pintendre	Salle du rez-de- chaussée (voir note 1)	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
École du Boisé	Pintendre	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
École les Moussaillons	Pintendre	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
Édifce Gérard-Dumont	Pintendre	Salle 1	27,45 \$	+	65 \$ (voir note 1)	28 \$	+	65 \$ (voir note 1)
Édifce Gérard-Dumont	Pintendre	Salle 2	27,45 \$	+	65 \$ (voir note 1)	28 \$	+	65 \$ (voir note 1)
Édifce Gérard-Dumont	Pintendre	Salles 1 et 2	28,30 \$	+	65 \$ (voir note 1)	29 \$	+	65 \$ (voir note 1)
Centre municipal	Saint-Étienne	Salle Germain- Bilodeau	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Centre municipal	Saint-Étienne	Salle Étienne- Ballargeon (voir note 1)	28,30 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	29 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)

Endroit	Secteur	Local	Tarifs en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017			Tarifs en vigueur à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018		
			Taux horaire		Frais fixe (ménage)	Taux horaire		Frais fixe (ménage)
Centre multifonctionnelle	Saint-Étienne	Salle A Alexis-Rouleau	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Centre multifonctionnelle	Saint-Étienne	Salle B	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Centre multifonctionnelle	Saint-Étienne	Salle A-C	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre multifonctionnelle	Saint-Étienne	Salle B-C	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre multifonctionnelle	Saint-Étienne	Salle C Conseil	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre multifonctionnelle	Saint-Étienne	Salle Alexis- Conseil-Élizabeth	28,30 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	29 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Chalet Grandes Pointes	Saint-Étienne	Salle 1 Nord	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
École Clé-du-boisé	Saint-Étienne	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
École Plein-Soleil	Saint-Étienne	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
Centre civique	Saint-Jean Chrysostome	Salle 1 (voir note 1)	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre civique	St-Jean Chrysostome	Salle 2 (voir note 1)	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre civique	St-Jean Chrysostome	Salle 1 et 2 (voir note 1)	29,55 \$	+	75,40 \$ (voir note 4)	30,25 \$	+	78,50 \$ (voir note 4)
Centre communautaire	Saint-Jean Chrysostome	Salle du haut (voir note 1)	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Chalet Parc Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Salle du bas	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Chalet du Parc Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Salle 1 et 2	24,25 \$	+	- \$	24,75 \$	+	- \$
Chalet du Parc Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Salle 3	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Chalet Parc Quatre-Saisons	Saint-Jean Chrysostome	Salle (voir note 1)	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Chalet Parc Quatre-Saisons	Saint-Jean Chrysostome	Salle en bas	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Parc Champigny	Saint-Jean Chrysostome	Chalet Tennis	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
École l'Alizé	Saint-Jean Chrysostome	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
École l'Alizé	St-Jean Chrysostome	Salle des dîneurs	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
École secondaire l'Horizon	Saint-Jean Chrysostome	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
École de Taniata	St-Jean Chrysostome	Salle récréative	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
École de Taniata	Saint-Jean Chrysostome	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
École la Rose-des-vents	St-Jean Chrysostome	Cafétéria	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
École la Rose-des-vents	Saint-Jean Chrysostome	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
École secondaire l'Horizon	St-Jean Chrysostome	Cafétéria	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle de comilé	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle de conférence	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle Bernières (voir note 1)	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle Érablière (voir note 1)	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle Bernières et Érablière (voir note 1)	28,30 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	29 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle conférence	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Centre communautaire	Saint-Nicolas	Salle de comité	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Centre service des loisirs	Saint-Nicolas	Salle 8AB (voir note 1)	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)



Envoit	Secteur	Local	Tarifs en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017			Tarifs en vigueur à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018		
			Taux horaire		Frais fixe (ménage)	Taux horaire		Frais fixe (ménage)
École Clair-Soleil	Saint-Nicolas	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
École la Martinière	Saint-Nicolas	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
École l'Odyssée	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
École secondaire l'Envol	Saint-Nicolas	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
École secondaire l'Envol	Saint-Nicolas	Hall d'entrée	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
Chalet Jean-Dumets	Saint-Nicolas	Salle polyvalente (voir note 1)	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
École du Grand Voilier (Pavillon St-Laurent)	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
École du Grand Voilier (Pavillon des Hirondelles)	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
Aréna BSR	Saint-Nicolas	Salle polyvalente	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Coteau- Chevreuil	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Guides	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle scouts	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
École la Ruche	Saint-Rédempteur	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Bourgeois	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Chaudière (voir note 1)	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle des Pionniers	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Faubourg	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle St-Denis	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle des Chutes (Chaudière et Bourgeois) (voir note 1)	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle des Deux-Rives (St-Denis et Faubourg)	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Bourgeois+ Faubourg + St-Denis	28,30 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	29 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Chaudière + Bourgeois + Faubourg (voir note 1)	28,30 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	29 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Centre communautaire Le Carrefour	Saint-Rédempteur	Salle Le Carrefour (voir note 1)	29,55 \$	+	75,40 \$ (voir note 4)	30,25 \$	+	78,50 \$ (voir note 4)
Centre des loisirs Quatre-Saisons	Saint-Rédempteur	Salle (voir note 1)	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Aréna Saint-Romuald	Saint-Romuald	Salle de réunion	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Aréna Saint-Romuald	Saint-Romuald	Salle Maurice- Chamberland (voir note 1)	28,30 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	29 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
Chalet de tennis	Saint-Romuald	Salle	25,05 \$	+	- \$	25,75 \$	+	- \$
Hôtel de ville	Saint-Romuald	salle Norbert- Brousseau (voir note 2)	26,85 \$	+	31,20 \$ (voir note 4)	27,50 \$	+	32,50 \$ (voir note 4)
Hôtel de ville	Saint-Romuald	salle du Conseil (voir note 1 et note 3)	27,45 \$	+	62,40 \$ (voir note 4)	28 \$	+	65,00 \$ (voir note 4)
École du Grand-Fleuve (Pavillon du Méandre)	Saint-Romuald	Salle	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$

Endroit	Secteur	Local	Tarifs en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017			Tarifs en vigueur à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018		
			Taux horaire		Frais fixe (ménage)	Taux horaire		Frais fixe (ménage)
École du Grand-Fleuve (Pavillon Maria-Dominique)	Saint-Romuald	Grande salle	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
École sec. de l'Aubier	Saint-Romuald	Salle classe	25,60 \$	+	- \$	26,25 \$	+	- \$
École sec. de l'Aubier	Saint-Romuald	Agora (voir note 6)	63 \$	+	- \$	64,30 \$	+	- \$
École sec. de l'Aubier	Saint-Romuald	Cafétéria	31 \$	+	- \$	31,75 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salle classe	22,00 \$	+	- \$	22,45 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salle conférence ou pastorale	38,35 \$	+	- \$	39,15 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salle de musique	38,75 \$	+	- \$	39,55 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salle du pavillon	38,75 \$	+	- \$	39,55 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salon des sportifs	38,75 \$	+	- \$	39,55 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Salle multifonctionnelle	44,20 \$	+	- \$	45,15 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Cafétéria	- \$	+	551,46	- \$	+	551,46
Juvénat	Saint-Romuald	Auditorium (voir note 7 et 8)	55,45 \$	+	- \$	56,75 \$	+	- \$
Juvénat	Saint-Romuald	Stationnement	- \$	+	278,36 \$	- \$	+	278,36 \$
Juvénat	Saint-Romuald	Terrain extérieur	11 \$	+	- \$	11,25 \$	+	- \$

Note 1 : Locallon de la cuisinière : 30,50 \$ en sus.

Note 2 : Inaccessible au public.

Note 3 : Inaccessible au public à l'exception de la célébration de la cérémonie du mariage.

Note 4 : Frais non exigibles aux cours et ateliers.

Note 5 : Le coût des services des techniciens à la sonorisation et à l'éclairage requis par la Commission scolaire des Navigateurs ainsi que le coût relatif à la climatisation de l'auditorium s'ajoutent au tarif régulier.

Note 6 : Le coût des services des techniciens à la sonorisation et à l'éclairage requis par la Commission scolaire des Navigateurs s'ajoute au tarif régulier.

Note 7 : Le coût des services des techniciens à la sonorisation et à l'éclairage requis par le Juvénat Notre-Dame s'ajoute au tarif régulier.

Note 8 : Les frais de droits d'auteurs de la SOCAN s'ajoutent au tarif régulier.

**ANNEXE "C"**  
**TARIFICATION APPLICABLE POUR LES ORGANISMES RECONNUS PAR LA VILLE POUR LA**  
**LOCATION DE SALLES ET D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS IDENTIFIÉS AUX ANNEXES**  
**« A » ET « B »**  
**(Article 2)**

1. L'utilisation ou la location par les organismes reconnus par la Ville des salles et des équipements sportifs et récréatifs identifiés aux annexes « A » et « B » pour la tenue des réunions du conseil d'administration, les assemblées générales annuelles et les assemblées générales spéciales, est gratuite ;
2. La tarification applicable pour la location ou l'utilisation par ces organismes des salles et des équipements sportifs et récréatifs identifiés aux annexes « A » et « B » à d'autres fins que celles mentionnées à l'article 1, à l'exception des équipements du Centre de plein air de Lévis, est établie conformément au tableau suivant :

Organismes reconnus par la Ville	Clientèle	Activités	Tarification (6)	
			Équipements sportifs et récréatifs municipaux et salles municipales	Équipements sportifs et récréatifs scolaires et salles scolaires
Partenaire	Clientèles prioritaires	Activités régulières (3)	Gratuit	Gratuit
		Activité de reconnaissance (1)	Tarif préférentiel (2)	Tarif préférentiel (2)
		Activités spéciales (5)	Tarif préférentiel (2)	Tarif préférentiel (2)
	Clientèle adulte	Activités régulières (6)	Tarif régulier	Tarif régulier
		Activité de reconnaissance (1)	Tarif préférentiel (2)	Tarif préférentiel (2)
		Activités spéciales (5)	Tarif préférentiel (2)	Tarif préférentiel (2)
Affinitaire Regroupement ou de concertation	Clientèles prioritaires	Activités régulières (4)	Tarif préférentiel (2)	Tarif régulier
		Activité de reconnaissance (1)	Tarif préférentiel (2)	Tarif régulier
		Activités spéciales (4)	Tarif préférentiel (2)	Tarif régulier
	Clientèle adulte	Activités régulières (4)	Tarif régulier	Tarif régulier
		Activité de reconnaissance (1)	Tarif régulier	Tarif régulier
		Activités spéciales (4)	Tarif régulier	Tarif régulier

**EXPLICATION DES NOTES**

- Note (1) : Tous les organismes bénéficient, une fois par année, de la gratuité des salles et équipements sportifs et récréatifs municipaux et scolaires pour la tenue d'une activité de reconnaissance.
- Note (2) : Ce tarif est de 50% inférieur au tarif régulier.
- Note (3) : Les organismes partenaires desservant à la fois des clientèles jeunesse et adulte défraient le tarif régulier pour leurs activités régulières au prorata du nombre d'heures utilisées par la clientèle adulte.
- Note (4) : Les organismes affinitaires qui organisent des activités régulières ou des activités spéciales destinées à la clientèle jeunesse ou des activités dont les profits sont redistribués à des organismes partenaires desservant des clientèles prioritaires bénéficient deux (2) fois par années de la gratuité des salles et des équipements sportifs et récréatifs municipaux et scolaires pour la tenue de ces activités spécifiques.
- Note (5) : Les organismes partenaires bénéficient de la gratuité des salles et des équipements sportifs et récréatifs municipaux et scolaires pour la tenue d'un maximum de deux (2) activités spéciales par année.
- Note (6) : Des frais pour la surveillance d'une piscine au taux en vigueur sont exigibles dans tous les cas lorsque la présence d'un surveillant est requise.

**Présentation du Projet de règlement modifiant le Règlement de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire RV-2016-16-49**

Le Projet de règlement modifiant le Règlement de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire se veut une actualisation de la tarification des services et des activités offerts à la population par la Direction de la vie communautaire.

Le présent Projet de règlement propose les modifications suivantes :

- hausse de 2 % des frais de ménage liés aux locations de salles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- hausse de 6 % des tarifs de camp de jour pour l'année 2018 ;
- hausse de 10 à 20 % des tarifs de bain libre et de carte d'accès aux activités sportives libres à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;
- établissement d'une tarification de photographies et de droits de reproduction, secteur des archives privées de la Direction de la vie communautaire.

Les modifications proposées par ce Projet de règlement sont établis en fonction de la Politique de tarification des activités de loisir, des terrains et des locaux en vigueur à la Ville.